Image not found or type unknown

Formation et temps de travail

Par **Htuc**, le **07/12/2023** à **03:10**

Bonjour, je suis actuellement une formation qualifiante qui m'a été accordé par ma hiérarchie. Cette formation a été financé 50/50 par mon CPF et par mon employeur. A ma connaissance, ni les frais annexes, ni la partie financée par mon employeur n'ont fait l'objet d'une demande de financement auprès d'un organisme. Ma direction à changée et remet en question mon temps de travail, c'est à dire que jusqu'ici ma formation était comptée comme un temps travaillé, mais la nouvelle direction m'affirme que ça devrait être hors temps de travail. Je voudrais savoir ce qu'il en est, car cette formation me prend plus de 50% de mon temps travaillé et j'ai peur de ne plus pouvoir la suivre si cette nouvelle direction à raison et pire j'ai peur de devoir des heures de travail sur l'année de formation d'ores et déjà effectuée (elle dure deux ans) . Merci pour vos réponses. Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés